

Communiqué de presse

28 juillet 2023 - N° 16

SCOR annonce la publication de son rapport financier semestriel au 30 juin 2023

SCOR annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers son rapport financier semestriel au 30 juin 2023.

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2023 peut être consulté sur le site internet de la société à l'adresse www.scor.com dans la rubrique « Information réglementée ».

*

* *

Contacts

Presse

Alexandre Garcia
media@scor.com

Relations Investisseurs

Yves Cormier
ycormier@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Généralités

Les chiffres présentés dans ce document peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux des tableaux et du texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur des chiffres complets (y compris les décimales) ; par conséquent, le document peut contenir des différences non significatives dans les sommes et les pourcentages en raison des arrondis. Sauf indication contraire, les sources pour le classement des entreprises et les positions sur le marché sont internes.

Déclarations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles sur la situation financière, les résultats, les activités, la stratégie, les plans et les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que « estimer », « croire », « anticiper », « s'attendre à », « avoir pour objectif de », « avoir l'intention de », « prévoir de », « aboutir à », « devoir » et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Communiqué de presse

28 juillet 2023 - N° 16

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles. Ces déclarations, hypothèses, et informations prévisionnelles ne sont pas des garanties de performance à venir. Les déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles (y compris sur des objectifs) peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de l'inflation et les risques géopolitiques dont notamment l'impact de l'invasion russe et de la guerre en Ukraine sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision.

Par conséquent, toutes les évaluations, toutes les hypothèses et, plus généralement, tous les chiffres présentés dans ce document sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

Ces points d'attention portant sur les déclarations prévisionnelles sont d'autant plus essentiels que l'adoption de la norme IFRS 17, qui est une nouvelle norme comptable, entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR.

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le document d'enregistrement universel 2022 déposé le 14 avril 2023 sous le numéro D.23-0287 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com.

En outre, ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles ne sont pas des « prévisions de bénéfice » au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR n'a pas l'intention de, et ne s'engage en aucun cas à, compléter, mettre à jour, actualiser, revoir ou changer ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles, que ce soit au résultat d'informations nouvelles, d'événements futurs, ou pour quelque autre raison que ce soit.

Informations financières

Les informations financières du Groupe contenues dans ce document sont préparées sur la base des IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 est une nouvelle norme comptable applicable aux contrats d'assurance et de réassurance. La norme IFRS 17 a remplacé la norme IFRS 4 depuis le 1er janvier 2023. L'adoption de la norme IFRS 17 entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR. Les évaluations, hypothèses, estimations et attentes en application de la norme IFRS 17, ou en lien avec son adoption, présentées dans ce document reflètent la vision qu'a SCOR, actuellement, de l'impact d'IFRS 17.

Sauf indication contraire, les éléments du bilan, du compte de résultat et les ratios de l'exercice précédent n'ont pas été reclassés.

Le calcul des ratios financiers (tels que la valeur économique par action, le rendement des actifs investis, le ratio de dépenses de gestion, le rendement des capitaux propres, le ratio combiné) est détaillé en annexe de ce document.

Les résultats financiers du premier semestre 2023 ont fait l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes de SCOR. Le ratio de solvabilité n'est pas une valeur auditée par les commissaires aux comptes de la Société.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros. Tout chiffre pour une période postérieure au 30 juin 2023 ne doit pas être considéré comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes.